

### **Chammas et Nexo sur l'acquisition de BIOS Consulting par Maltem Consulting**

Maltem Consulting Group a procédé à l'acquisition de la société BIOS Consulting, un cabinet de conseil spécialisé dans la conception et l'intégration de solutions de business intelligence. La société devient ainsi la troisième marque de Maltem Consulting Group, aux côtés de Maltem Consulting et d'Openbridge. Le nouvel ensemble devrait atteindre un chiffre d'affaires de 67 millions d'euros en 2013. Maltem Consulting est un spécialiste de l'organisation des systèmes d'information. L'acquéreur était conseillé par **Chammas & Marcheteau**, avec **Denis Marcheteau**, associé, **Camille-Maya Hurel** et **Anne Devèze**. Le cédant avait pour conseil le cabinet **Nexo**, avec **Arnaud de Corbière**, associé, et **Estelle Marie**.

### **Plusieurs conseils sur la réorganisation de l'actionnariat du groupe Le Bélier**

L'équipementier automobile coté Le Bélier, détenue par la société LBP via la holding Copernic, a réorganisé son actionnariat après la sortie du FCDE de son capital. Le fonds public a cédé ses parts au profit de la nouvelle société Galilée, également détenue par LBP, ainsi que par les managers du groupe. L'acquéreur a financé l'achat des titres au travers de financements obligataires obtenus auprès de Capzanine et de Société Générale Capital Partners. Le FCDE était entré au capital du groupe français en juillet 2010, alors qu'il connaissait un fort repli de son activité. Désormais en meilleure santé, Le Bélier a dégagé un chiffre d'affaires de 225 millions d'euros en 2012. Il opère sur le marché du freinage aluminium et exploite sept usines en France, Hongrie, Mexique et Chine. La société était conseillée par le cabinet **Marvell**, avec **Sandra Corcos**, associée, **Marta de Franciscis** et **Monyvan Chan** en corporate, ainsi que **Philippe Berteaux**, associé en restructuring. Les acquéreurs étaient assistés par **Lamartine Conseil**, avec **Olivier Renault** associé, et par **Wragge & Co**, avec **Jérôme Patenotte**, associé, **Sophie Mesnier-Teissèdre** directeur, et **Alexandra Margouet**. Le cédant avait pour conseil **Dethomas Kopf**, avec **François Kopf**, associé.

## **DROIT GÉNÉRAL DES AFFAIRES**

### **Lissowski et Moret Vatel sur un litige concernant UBS pour manquement à son devoir de mise en garde**

Le tribunal de commerce de Paris a condamné la banque UBS pour violation de son obligation de mise en garde à l'égard de monsieur Claude Buessler, en n'attirant pas l'attention de ce dernier sur le risque lié à l'évolution possible de la parité Franc suisse/Euro susceptible d'entraîner la perte de la totalité du montant investi. Claude Buessler avait confié à UBS 2,6 millions d'euros pour les faire fructifier dans un placement qu'il souhaitait non risqué. Le client a néanmoins perdu la totalité de ses avoirs personnels dans une opération complexe qu'UBS France avait organisée en mêlant un prêt, des délégations de créances, des placements sur une assurance vie, et un effet de levier

basé sur le différentiel de taux de change CHF/€. Un document interne de la banque signalait pourtant le caractère spéculatif du montage et recommandait de faire signer au client une clause de non-responsabilité, qui n'a jamais été établie, lui exposant les facteurs de risque. Le tribunal n'a en revanche pas fait droit à la demande de Claude Buessler d'un remboursement de son investissement personnel et l'a également condamné à rembourser les intérêts de retard sur le prêt consenti par UBS. Il a l'intention d'interjeter appel de cette décision. Claude Buessler était représenté par **Johann Lissowski**. UBS était défendu par la **SCP Moret Vatel**, avec **David Vatel**, associé.

### **Linklaters et CMS BFL sur la première émission obligataire de BioMérieux**

Le spécialiste français du diagnostic in vitro BioMérieux a réalisé sa première émission sur le marché obligataire, sursouscrite plus de quatre fois. Arrivant à échéance le 14 octobre 2020, elle a été placée auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant de 300 millions d'euros et offre un coupon annuel de 2,875 %. Les obligations ont été admises sur Nyse-Euronext Paris. L'opération a été menée par BNP Paribas, HSBC et Natixis en qualité de coordinateurs globaux et co-teneurs de livre, ainsi que par Crédit Agricole CIB et Société Générale en tant que co-teneurs de livre. BioMérieux était conseillé par **Linklaters**, avec **Bertrand Sénéchal**, associé, et **Douceline Chabard**. Les banques avaient pour conseil **CMS Bureau Francis Lefebvre**, avec **Marc-Etienne Sébire**, responsable marchés de capitaux, **Valérie Tessier** et **Charles Tissier**.

### **Allen et White sur l'augmentation de capital de Nexans**

Le spécialiste mondial de l'industrie du câble Nexans a annoncé le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 284 millions d'euros. Cette levée de fonds permettra au groupe de renforcer son bilan, de soutenir son profil crédit et de lui donner de la souplesse dans l'exécution de ses initiatives stratégiques. L'offre est ouverte au public en France et fait l'objet d'un placement privé international, excepté aux Etats-Unis. Le groupe Quiñenco, premier actionnaire de Nexans avec 22,54 % du capital, s'est engagé à souscrire pour renforcer sa participation tandis que Bpifrance, actionnaire avec 5,5 %, souscrira au moins à hauteur de ses droits. Le syndicat bancaire est composé de BNP Paribas en tant que coordinateur global, Crédit Agricole CIB en qualité de chef de file et teneur de livre associé, ainsi qu'HSBC en tant que co-chef de file. Nexans était conseillé par **Allen & Overy**, avec **Marc Castagnède**, associé, **Olivier Thébaud** en corporate pour les aspects de droit français, **Diana Billik**, associée, et **Karin Braverman** en marchés de capitaux internationaux pour les aspects de droit américain. Les banques avaient pour conseil **White & Case**, avec **Philippe Herbelin**, **Thomas Le Vert**, associés, **Tatiana Uskova**, **Bénédicte Braquehay** et **François Carrey**, ainsi que **Colin Chang**, associé, pour les aspects de droit américain.